



## DÉCISION N° 2024-249

### SIGNATURE DU MARCHÉ N°2024-10 RELATIF AUX TRAVAUX DE RENOVATION DU PARC DE STATIONNEMENT MOZART (AVENUE DE SAVOIE) A VELIZY-VILLACOUBLAY AVEC LA SOCIETE ETANDEX

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-22,

**VU** le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 portant délégations du Conseil Municipal au Maire,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de passer un marché relatif aux travaux de rénovation du parc de stationnement Mozart (avenue de Savoie),

**CONSIDÉRANT** qu'à ce titre, une consultation prenant la forme d'une procédure adaptée ouverte a été publiée le mercredi 27 mars 2024 sur le profil d'acheteur Maximilien et au BOAMP, avec une date limite de remise des offres fixée au mercredi 17 avril 2024 à 12h00,

**CONSIDÉRANT** qu'une (1) entreprise a remis une offre dans le délai imparti,

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse, l'offre de la société ETANDEX, est économiquement la plus avantageuse en fonction des critères de sélection de choix retenus,

### DÉCIDE

**Article 1 :** De signer le marché n° 2024-10 ayant pour objet les travaux de rénovation du parc de stationnement Mozart (avenue de Savoie) à Vélizy-Villacoublay, avec la société ETANDEX – sise 2 avenue du Pacifique – 91978 COURTABOEUF CEDEX.

**Article 2 :** Les prestations feront l'objet d'un prix global et forfaitaire de 575 820,54 € HT.

**Article 3 :** Le marché prendra effet à compter de sa notification. Les travaux devront être réalisés à partir du 13/05/2024 avec une réception au plus tard le 01/11/2024. La durée totale du chantier est estimée à 174 jours calendaires, phases d'installation et de démontage incluses. Le marché se terminera à réception des ouvrages, après toutes levées de réserves et garantie de parfait achèvement.

**Article 4 :** La dépense est inscrite au budget communal conformément à la nomenclature comptable M57.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

**Article 6 :** Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 06/05/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240506-DEC\_2024\_249-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/05/2024

acte affiché du 14/05/2024 au 15/07/2024